

Contrat : C0829 Convention EPT 06 - PLAINE COMMUNE Saint-Denis
Opération : C0829-24-0011 Aménagement d'ensemble Centre-ville

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0829-24-0011	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20005786700018 PLAINE COMMUNE	Intitulé de l'opération	Aménagement d'ensemble Centre-ville
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Le projet d'aménagement d'ensemble sur le centre-ville prioritaire met en avant le caractère essentiel des espaces publics, éléments clés de la réussite du projet NPNRU du centre-ville Basilique. Les secteurs d'intervention concernés par le projet d'aménagement des espaces publics sont les suivants (cf. carte des secteurs des espaces publics du NPNRU centre-ville Basilique) : S1 PACT T1, S2 Ilot 8, S3 Ilot 7, S4 Caquet, S6 Blanqui, S7 Dagobert / Ilot 3, S10 Secteur marché, S11 Jean Jaurès et S10 bis Ilot Haguette. SECTEUR 1 - L'entrée Nord du quartier Basilique : chemin et places des Poulies, square du Temps des Cerises et abords du PACT T1 Au Sud du tracé du T1, sur la place des Poulies, se jouent d'importants conflits d'usages entre piétons, allant ou venant du tram ou du métro, et automobiles sortant du parking public. L'apaisement de cet espace public est essentiel pour limiter les effets de cisaillement piétons - automobile. La place du temps des cerises et le chemin des Poulies sont deux espaces de pleine-terre : on saisira l'opportunité de planter ou d'intensifier le végétal existant. Le NPNRU cherche à restaurer l'image du quartier et de cette entrée de ville. Y clarifier les flux piétons et végétaliser ces espaces pourrait métamorphoser la physionomie du secteur. SECTEUR 2 - L'ilot 8, ses passages et les abords du centre commercial Le périmètre d'intervention sur les espaces publics comprend la rénovation des deux principaux passages publics (y compris sols et plafonds) de l'ilot 8 (passage de l'Ancienne Tannerie et passage du Saulger) et du passage des Arbalétriers dans l'ilot 9. SECTEUR 3 - Restructuration de l'ilot 7 Une action forte sur l'ilot 7 se justifie par son attractivité et les flux piétons très importants à cet endroit : c'est le cœur de Saint-Denis, ville elle-même au centre du territoire de Plaine Commune. Il s'agit d'y reconquérir de l'espace de circulation, de la qualité de vie et de l'agrément. Afin de répondre aux enjeux d'engorgement et d'insécurité, il est proposé de créer une ouverture de la partie sud du socle du bâtiment sur 7 mètres de hauteur sans démolir l'intégralité du bâtiment Campanile. L'ouverture du socle du bâtiment Campanile va générer un déploiement en éventail des flux piétons en sortie de métro. Elle s'accompagnera nécessairement d'un apaisement de la rue Jean-Jaurès, au droit de l'ilot 7. Un plateau piéton partagé, réservé aux bus et aux modes doux est envisagé. C'est l'une des préconisations de l'étude flux et mobilités douces à l'échelle du NPNRU. SECTEUR 4 - Place du Caquet et élargissement du passage des Poulies par évidement d'une partie du rez-de-chaussée de l'ilot 8 Le passage entre les îlots 4 et 8 sur le chemin des Poulies constitue un verrou de l'axe de vie du centre-ville entre la Place des Poulies et la Place du Caquet. L'activité commerciale sera en partie évincée en rez-de-chaussée de l'ilot 8 et les façades et vitrines reconstituées. La colonnade et l'espace couvert crée seront support d'un éclairage (intervention artistique), en lien avec la réhabilitation des îlots, fil rouge de la démarche de mise en valeur des espaces publics en portiques du quartier.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP093039 - Grand Centre-Sémar	93200 - ST DENIS	Centre-ville	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2022	14
Date de prise en compte des dépenses	13/07/2021	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration du taux de subvention dans la limite de 15 points (article 3.1.1.2 titre II)	opération validée en CE d'octobre 2019 puis abondée en CE du 13/07/2021 à hauteur de 15,5M€ avec un taux de scoring de 50%

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	30 999 998,83 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	15 499 999,42 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %